Institut monétaire européen IME. 3ème rapport annuel 1996

1997/2057(COS) - 10/06/1997 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Roberto MEZZAROMA (UPE, It), le Parlement européen félicite M. LAMFALUSSY, à l'occasion de la fin de son mandat, d'avoir mis enplace et rendu très rapidement opérationnel l'Institut monétaire européen (IME). Il regrette toutefois que l'IME impute essentiellement aux "rigidités sur le marché du travail" la faible corrélation constatée en Europe entre la croissance du PIB, l'emploi et le chômage en passant sous silence d'autres facteurs importants tels que la faiblesse de l'investissement, l'insuffisance du pouvoir d'achat et de la demande. Au plan macro-économique, le Parlement estime que la décision sur les Etats-membres devant entrer dans l'Union monétaire doit tenir pleinement compte du rôle historique et du caractère tendancielet durable des évolutions de la convergence. Il reconnaît que l'amélioration des situations budgétaires des Etats membres repose sur une réduction réelle des dépenses publiques plutôt que que sur une augmentation de la pression fiscale mais estime que cet objectif peut être atteint en ciblant les investissements publics sur l'investissement productif (infrastructures de transport, d'énergie et de télécommunications). Il déplore par ailleurs que l'IME n'ait pas abordé la problématique générale de la coordination de la fiscalité en Europe (directe et indirecte). Le Parlement a également insisté sur un véritable contrôle démocratique de la politique de l'UEM, ce qui exige l'établissement de relations régulières et fréquentes entre le Parlement et l'IME et, à l'avenir la future Banque centrale européenne. Il demande que la future Banque centrale garantisse une information trimestrielle du Parlement, par voie écrite ou par comparution de l'un des membres du directoire sur la conduite de la politique monétaire et qu'elle l'informe à intervalles réguliers des décisions concernant la politique des taux d'intérêt. Enfin, le Parlement juge inopportun que soit élaboré en 1997, comme le prévoit le Traité, un rapport sur la convergence reposant sur les données économiques de 1996, étant donné que cela pourrait engendrer des malentendus et plonger l'opinion dans l'incertitude.